

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

GARDIEN DE LA PAIX : AXE TECHNOLOGIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 850010U21D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 08 janvier 2018,
sur avis conforme du Conseil général**

GARDIEN DE LA PAIX : AXE TECHNOLOGIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les notions théoriques et les outils techniques et / ou méthodologiques spécifiques à l'exercice du métier de Gardien de la paix dans son volet technologique, dans le respect des conditions légales et réglementaires émanant du SPF Intérieur.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. L'étudiant sera capable de:

Au départ de situations exemplatives ou réelles, par l'analyse de comportements humains dits problématiques dans une société donnée à un moment donné, au travers d'épreuves écrites et/ou orales, tout en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française,

- ◆ de décrire les besoins fondamentaux individuels par rapport au fonctionnement collectif afin d'analyser la satisfaction ou non de ceux-ci dans des situations concrètes ;
- ◆ de repérer les processus psychosociaux impliqués dans les problèmes ou les conflits sociaux (racisme, violence, multi-culturalité, individualisme, mondialisation, radicalisme, intégrisme...) ;
- ◆ d'identifier les règles déontologiques fondamentales concernées en vigueur dans le secteur des services aux personnes dans des situations concrètes telles que l'accueil de personnes violentes, alcoolisées, traumatisées etc. ;
- ◆ d'identifier les concepts de base et les notions essentielles du droit et de la législation en vigueur dans le monde du travail,

en illustrant en quoi une démarche de réflexion philosophique peut éclairer des problématiques actuelles dans la société au sein de laquelle nous évoluons.

- ◆ de produire des messages oraux appropriés à la situation de communication en adaptant son attitude et son langage verbal et non-verbal à son interlocuteur dans un contexte professionnel ;
- ◆ de produire des messages écrits appropriés à la situation de communication en rendant compte de ses observations sous forme de notes ou de rapports dont le modèle est préalablement défini ou non,

face à des situations de communication professionnelle en vigueur dans le domaine des métiers de la prévention et de la sécurité.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UE « Techniques de la communication appliquées aux métiers de la prévention et de la sécurité » – Code : 850003U21D1

ET

Attestation de réussite de l'UE « Approche conceptuelle des métiers de la prévention et de la sécurité » – Code 850002U21D1

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, *au départ de situations professionnelles relevant du travail du gardien de la paix*, l'étudiant sera capable, *tout en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française, en utilisant les moyens de communication adéquats*,

- ◆ de lire un organigramme des responsabilités et personnes à contacter, quelle que soit l'institution ou l'entreprise ;
- ◆ d'appliquer, dans tous les cas rencontrés, des techniques d'observation adéquates, de repérer les éventuelles sources de danger, et d'établir un rapport efficace et rigoureux ;
- ◆ d'identifier les symptômes dont peut souffrir une personne en danger afin de communiquer efficacement avec les services de secours adéquats, et d'effectuer les premiers soins, en appliquant les techniques de secourisme, de mise en sécurité des personnes et de l'environnement ;
- ◆ d'utiliser le matériel de protection adéquat en fonction de la situation ;
- ◆ d'identifier les signes et les comportements liés aux infractions tels que les infractions liées à la voirie, les vols, la prise de stupéfiants, et relayer les informations auprès des personnes ou services concernés ;
- ◆ de décrire et d'appliquer les techniques d'auto-défense.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré d'intégration des concepts,
- ◆ la précision de l'analyse,
- ◆ la capacité à faire des liens entre les différentes activités d'apprentissage.

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

face à une situation-problème exemplative du métier de gardien de la paix, en utilisant les notions théoriques et les outils techniques et/ou méthodologiques mis à sa disposition, dans le respect de la langue française,

dans le respect des notes officielles de cours agréées par le SPF Intérieur, dans leur dernière version,

4.1. « En méthodologie spéciale : Observation et rapport » :

- ◆ de différencier les notions d'observation et de perception;
- ◆ de distinguer les composantes de l'observation :
 - la perception (le filtrage initial, le tri organisationnel, la transposition),
 - la vigilance,
 - la mémoire (conditions nécessaires à la mémorisation et les 3 parties de la mémoire),
 - l'oubli,
 - l'altération de la mémoire,
 - l'observation associée à l'écoute ;
- ◆ d'établir la description de l'apparence physique des personnes en vue de compléter la fiche de signalement ;
- ◆ de repérer des situations suspectes et les signes et les comportements liés aux infractions tels que les infractions liées à la voirie, les vols, la prise de stupéfiants ;
- ◆ de repérer les sources de danger ;
- ◆ d'établir la description d'un véhicule ;
- ◆ de caractériser l'observation via des caméras de surveillance :
 - la caméra de surveillance,
 - les 3 types de lieux,
 - l'utilisation des images,
 - le délai de conservation des images ;
- ◆ de décrire le rapport en tant qu'acte de communication, d'en énumérer les buts et qualités fondamentales, (conditions de fond et de forme telles que : clarté, exhaustivité, exactitude, précision, objectivité etc.) ;
- ◆ de compléter et de diffuser un rapport :
 - format,
 - règles à observer,
 - type de diffusion (verbale, visuelle, électronique)
- ◆ de décrire le carnet de notes :
 - les principes de base,
 - la tenue du carnet de notes ;

4.2 En « Méthodologie spéciale : Technique de défense physique » :

- ◆ de caractériser la notion d'agression ;
- ◆ d'expliquer la technique de gestion verbale de la violence ;
- ◆ de décrire la gestion de conflit ;
- ◆ de décrire la méthode D.E.S.C. (Décrire – Exprimer – Spécifier – Conséquence) ;
- ◆ de décrire et d'appliquer la logique et les principes fondamentaux en auto-défense ;
- ◆ d'appliquer certains coups privilégiés en auto-défense :
 - le coup dynamique,
 - le coup déséquilibrant ;
- ◆ d'appliquer des techniques d'auto-défense telles que la parade, les esquives, la projection, l'immobilisation, les clés sur articulations, les techniques de pressions douloureuses.

4.3. En « Méthodologie spéciale : Notions de secourisme et de premiers soins » :

- ◆ de décrire les différentes régions du corps humain et d'identifier différents systèmes qui le composent :
 - le système nerveux,
 - le système respiratoire,
 - le système circulatoire,
 - le système locomoteur ;
- ◆ d'identifier les missions propres des deux services du service 100 afin de contacter le service adéquat (Pompiers, SAMU) ;
- ◆ de décrire une procédure d'appel correcte, rapide et efficace auprès du service 100 ;
- ◆ d'utiliser le matériel de protection adéquat en fonction de la situation
- ◆ d'identifier les différents symptômes spécifiques en cas de :
 - perte de conscience, arrêt cardiaque et/ou respiratoire (crise d'épilepsie, crise d'angine de poitrine, infarctus du myocarde etc.),
 - hémorragies,
 - brûlures, gelures et plaies,
 - état de choc,
 - fractures, entorses et luxation,
 - hypothermie et hyperthermie,
 - intoxication,
 - différentes pathologies particulières telles que : la crise d'hyperventilation, la crise d'asthme, le diabète, l'accident vasculaire cérébral...
- ◆ d'effectuer les premiers soins, en appliquant les techniques de secourisme, de mise en sécurité des personnes et de l'environnement.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de travailler avec des groupes n'excédant pas 20 étudiants.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours (enseignant ou expert) devra justifier de compétences particulières garanties par un agrément obtenu dans le respect des conditions légales et réglementaires émanant du SPF Intérieur.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie spéciale : Observation et rapport	CT	F	10
Méthodologie spéciale : Technique de défense physique	CT	F	8
Méthodologie spéciale : Notions de secourisme et de premiers soins	CT	F	14
7.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40